

ment les jointures. Et pour boucher ces jointures, les trous de clous ou les inégalités de la pose, on peut se servir de mastic; cependant il est bien préférable d'y coller un papier spécial, tendre et fin, qu'on mouille légèrement et qu'on plonge dans de la colle de dextrine ou d'amidon; on le place par petits morceaux ou par bandes étroites sur la partie à boucher, en se servant d'une petite brosse avec laquelle on tamponne, alors tous les raccords sont imperceptibles.

Pour les fonds on se sert d'une toile préparée, pouvant se tendre et se peindre immédiatement sans que l'on ait à craindre de déformation. Pour les placer on se sert de planches très minces en bois, dont on couvre entièrement le plafond, ce qui diminue considérablement la sonorité des appartements.

Un des avantages du "Papier-Stuc" c'est qu'il ne détériore pas les murailles, ne salit pas les appartements ou les meubles lors de la pose; le locataire, lui-même, peut donc enlever ses motifs d'ornementation, sans les détériorer; en quittant son appartement et les utiliser de nouveau dans celui qu'il va occuper.

De plus sa très grande légèreté supprime toute cause d'accidents dans le cas où une moulure viendrait à se détacher.

Le "Papier-Stuc" est peint en blanc, et livré ainsi, il est tout préparé pour recevoir la peinture à l'huile ou à la chaux. Son ton mat, comme on peut d'ailleurs s'en rendre compte au Palais de l'Industrie, produit une impression agréable à la vue. — *Chronique Industrielle.*

## COMPTES-RENDUS

### CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

A la réunion hebdomadaire du conseil de la Chambre de Commerce (Board of Trade) de Montréal, mardi le 9 octobre, étaient présents, MM. W. W. Ogilvie, président; John Torrance, Edgar Judge, E. S. Clouston, Thos. J. Drummond, Frank J. Hart, John McKergow, D. Robertson et J. D. Rolland.

Le secrétaire donne communication d'une lettre de l'Association Canadienne des Electriciens, remerciant le conseil d'avoir donné l'usage d'une salle pour la convention de l'Association.

La Commission du Havre informe le conseil qu'une enquête a été officiellement ouverte sur le cas du vapeur Hamilton et qu'elle sera continuée lorsque ce vapeur sera revenu dans le port.

Le conseil adopte le rapport du comité de la loi de faillite soumis à l'assemblée trimestrielle.

Le département de la Marine et des Pêcheries, informe le conseil que le ministre de la justice reconnaît au capitaine de port le droit de refuser un certi-

ficat de sortie à tout navire qu'il croira trop chargé pour passer librement le chenal du lac St Pierre. Il est en conséquence résolu que le capitaine de port reçoive instruction de se tenir chaque jour au courant de la profondeur de l'eau dans le chenal et de refuser le certificat de sortie à tout navire trop chargé pour passer ce chenal.

Communication de la chambre de commerce de Toronto au sujet de la récente convention internationale sur les canaux à eau profonde (20 pieds). La chambre de Toronto dit que son délégué à la convention n'a pas été traité avec la considération à laquelle il avait droit et que les désirs de la chambre ont été complètement ignorés par la convention. Elle soumet en même temps une résolution en faveur du creusage des canaux et de l'agrandissement des écluses et demande à la chambre de Montréal sa coopération pour obtenir l'achèvement rapide du creusage des canaux à 14 pieds. Le conseil donne instruction au secrétaire d'assurer la chambre de Toronto de sa plus active coopération dans ce sens.

Pour mettre à exécution une délibération de la chambre, à sa dernière assemblée, le conseil adopta un règlement réservant l'usage de la grande salle de la chambre, entre 11½ h. a.m. et 1 h. p.m., aux membres des associations affiliées à la chambre.

Puis un comité composé de MM. Edgar Judge, E. S. Clouston, A. A. Thibaudeau F. J. Hart, John McKergow, Thos. J. Drummond et David Robertson est chargé d'étudier la question de l'établissement à Montréal d'un tribunal ou chambre d'arbitrage, sous les auspices de la chambre de commerce.

### CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT, DE MONTRÉAL

La Chambre de Commerce du District de Montréal a tenu son assemblée générale mensuelle, vendredi, le 5 octobre.

Membres présents: Damien Rolland, vice-président, G. Boivin, L. E. Morin père, F. D. Shallow, L. E. Geoffrion, J. Contant, C. P. Chagnon, Dr Brisson, A. Aumont, J. Monier, Chs. Desmarteau, F. X. Moisan, etc.

Le secrétaire fait lecture du procès verbal de la dernière séance.

M. H. Laporte accuse réception d'un document concernant la question d'usure. Ce document, dit-il, est tellement insultant pour la chambre, pour le commerce en général et pour le barreau, qu'il croit qu'il vaudrait mieux n'en pas faire la lecture.

M. L. E. Morin propose que ce document soit référé au conseil. M. Monier demande qu'il soit laissé à la discrétion du président d'en donner communication au conseil.

M. Contant insiste pour que ce document adressé à la chambre soit lu, afin que les membres de la chambre puissent se rendre compte de la partie des insultes qui leur sont adressées, MM. Morin et Monier retirent leurs propositions, le document, qui a la forme d'une lettre adressée à la chambre par M. L. N. Demers, avocat, est alors lu par le secrétaire, et reçu par des éclats de rire de l'auditoire.

Finalement il est résolu que la lettre de M. Demers soit laissée sur la table.

M. L. E. Morin, père, propose que M. le Dr P. O'Leary soit admis membre de la chambre.

Le président fait remarquer que la loi, qui a été citée il y a quelque temps par le PRIX COURANT, exige la recom-

mandation du conseil de la chambre pour l'admission d'un candidat non commerçant.

La proposition de M. Morin est en conséquence renvoyée au conseil de la chambre.

Sur proposition de M. Moisan secondé par M. Monier, MM. C. C. E. Bouthillier, agent d'immeubles et M. Dyer agent général, sont admis membres de la chambre.

### ASSOCIATION DES ARCHITECTES

L'association des architectes de la province de Québec a tenu son assemblée annuelle, à Montréal, la semaine dernière. Après lecture des rapports du président et du trésorier, il fut procédé à l'élection du bureau pour l'année suivante, avec le résultat suivant:

Président: M. Charles Baillargé, de Québec; 1er vice-président, M. A. C. Hutchison, de Montréal; 2e vice-président, M. A. T. Taylor, de Montréal; secrétaire, M. J. Venne, de Montréal; trésorier, M. Joseph Perrault, de Montréal.

Membres du conseil: MM. A. F. Dunlop, J. Nelson, A. Raza, L. Z. Gauthier de Montréal, F. X. Berlinguet et J. B. Bertrand de Québec.

Auditeurs: MM. L. Z. Resther et W. McLea Walbank, de Montréal.

A la séance de l'après midi, M. Chas. Baillargé, le nouveau président, fit lecture d'un travail important sur les "Fondations dans un sol profond et de consistance douteuse" et M. A. D. Taylor donna une conférence sur "quelques aspects de la cité de l'avenir."

Une exposition de dessins d'architecture a eu lieu en même temps dans les salles de l'Association des Arts.

Le reste du programme se composant de réceptions, de visites et d'un banquet, fut exécuté avec autant de ponctualité que de plaisir et la convention annuelle s'ajourna samedi soir jusqu'à l'année prochaine.

### NOTES FINANCIERES

La production d'or du Colorado atteindra cette année \$12,000,000 et l'année prochaine, probablement \$20,000,000.

Le conseil de la ville du Portage du Rat va emprunter \$60,000 pour la construction d'un aqueduc et d'un système d'égoûts.

Le trésorier de la ville de London, Ontario, vient de payer \$20,000 pour rembourser des obligations de la ville portant 7 p. c., émises en 1872.

Des obligations de la ville de Winnipeg au montant de \$70,000, rapportant environ 4½ p. c., viennent d'être placées à Toronto. La ville de St Thomas, Ont. a aussi placé dans la même ville \$14,000 d'obligations 5 p. c. à une bonne prime.

La banque MESSON a tenu lundi son assemblée générale annuelle. Elle a gagné cette année \$264,817.28 soit 13 p.c. sur son capital. Elle a payé deux dividendes de 4 p.c. chacun, et porte \$100,000 au fonds de réserve, qui est maintenant de \$1,300,000.

L'annonce que la banque Nationale passe son dividende semestriel n'a pas beaucoup surpris nos financiers; quoiqu'elle donne pour raison les pertes qu'elle aurait faites à Winnipeg, on croit plutôt que ces pertes ont été faites à Québec, dans le commerce des cuirs et de la chaussure.